

## 7<sup>e</sup> Appel à projets LabEx (juin 2017) Lettre de cadrage

### 1. Conditions d'éligibilité des projets

Ce septième AAP du LaScArBx est aussi le dernier à être financé sur les crédits alloués par l'ANR pour la période 2011-2019. C'est pourquoi le Conseil scientifique international, réuni le 14 octobre 2016, a souhaité que la communauté des chercheurs s'en empare pour compléter le bilan scientifique final qui sera soumis à évaluation en 2018-2019, en rappelant que : « *le bilan scientifique, à l'issue du programme, sera constitué de la somme des réponses que les chercheurs auront apportées aux grands questionnements historiques et anthropologiques que le LabEx a posés à l'origine* ». Le Comité de pilotage du 2 février 2017 a donc décidé d'organiser un workshop préparatoire, réunissant toute la communauté pour :

- dresser le bilan des projets financés depuis 2012
- entamer une réflexion collective autour des thématiques et des problématiques qui figuraient dans le projet initial du LabEx mais qui ont été jusqu'à présent insuffisamment investies par les chercheurs.

Ce workshop, qui s'est tenu du 7 au 9 juin 2017, a fait émerger une quarantaine de « nuages thématiques » très transversaux qui, par croisements et regroupements successifs, ont abouti à une liste de « fiches-idées » et de « proto-projets »<sup>1</sup> potentiellement réalisables soit dans le cadre de cet AAP7, soit ultérieurement au sein du LabEx 2, dont voici quelques exemples :

- identités, mobilités
- changement/ transition/ crise (vécus, perçus, mesurés, relus)
- temporalité(s) dans le passé (mesures et perceptions, mémoire)
- les cinq sens (perception, couleurs, formes...)

**Ces pistes ne sont bien sûr que des possibilités et non un cadre contraignant, la seule règle qui s'impose, pour cet AAP comme pour les précédents, étant que les projets déposés doivent s'inscrire dans les Axes thématiques du LabEx.**

Etant donné l'enveloppe financière consentie (726 175 €), le comité de pilotage souhaite, plus que jamais, voir remonter plusieurs projets ambitieux et innovants.

**Projets Recherche** : l'exigence d'interdisciplinarité étant au cœur du programme LaScArBx, il est souhaitable que les projets associent au moins deux équipes du LabEx (**work-package 1**). Des projets préparatoires au dépôt d'un projet ANR ou ERC, d'une durée maximale de deux ans, mono-laboratoires ou non, sont également éligibles (**work-package 2**).

**Projets Formation (work-package 3)** : l'appel à projets Formation est destiné à soutenir des actions (journées de formation, chantiers école, écoles d'été, écoles thématiques...) qui sont en lien direct avec les priorités scientifiques du LabEx. Les projets permettant aux membres du LabEx de mieux collaborer sont encouragés, de même que les projets intégrant une dimension internationale. Le financement accordé par le LaScArBx peut s'inscrire dans le cadre d'un co-financement ou d'un partenariat. Il peut venir en appui d'un projet existant ou permettre l'amorçage d'un projet nouveau.

<sup>1</sup> « Nuages thématiques », « fiches-idées » et « proto-projets » sont accessibles sur une [dropbox](#)

Seules les équipes internes au LabEx sont financées par cet AAP ; cependant, les projets présentés peuvent – et c'est même souhaitable – associer d'autres équipes françaises et/ou étrangères, à condition que ces dernières mettent à disposition des moyens humains, matériels ou financiers. Le porteur ou co-porteur d'un projet en cours (non terminé à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2017) ne peut déposer un nouveau projet.

## 2. Crédits alloués

Le budget consacré à ce 7<sup>e</sup> AAP s'élève à **726 175 €**. Il inclut **4 contrats post-doctoraux de 1 an**.

Ces crédits se répartissent, par grandes masses budgétaires, de la façon suivante :

### a) Fonctionnement : 322 590 €

Les dépenses de fonctionnement financées par le LabEx (il peut y avoir des co-financements) dépendent du type de work-package demandé (voir *infra*) : elles ne devront pas dépasser **15 000€/an pour le type 1, 15 000€ en tout pour le type 2 et 6000€/an pour le type 3**.

Dépenses éligibles : missions, consommables, petit équipement (coût compris entre 800 et 4000€), prestations, gratifications de stage.

### b) Salaires : 403 585 €

\*4 contrats post-doctoraux de 1 an : **185 780 €**

\*Vacations de courte durée (IT) : **217 805 €** (soit environ 77 mois niveau IE)

### c) Les crédits sont répartis en 3 types de work-package

**Work-package type 1 (Recherche)** : projet transversal associant au moins deux labos du périmètre du LabEx ; d'une durée de 12 à 30 mois : (facultatif) 1 ou 2 ans de contrat post-doctoral + 15 000€/an maximum de crédits de fonctionnement + (facultatif) 18 mois maximum de vacations (IT).

**Work-package type 2 (Recherche)** : projet préparatoire au dépôt d'un projet ANR ou ERC (le porteur de projet peut être un post-doc ou un permanent) ; d'une durée de 12 à 24 mois : 15 000€ maximum de crédits de fonctionnement + (facultatif) 1 an de contrat post-doctoral + (facultatif) 12 mois maximum de vacations (IT).

**Work-package type 3 (Formation)** : d'une durée de 1 à 2 ans : 6 000€/an maximum de crédits de fonctionnement + 12 mois maximum de vacations (IT).

**En fonction des résultats des expertises, un ou plusieurs work-packages d'un même type pourront être financés.**

## 3. Procédure

### a) calendrier des opérations

Pour éviter la mise en concurrence d'un nombre trop important de projets et favoriser les collaborations inter et intra-laboratoires, une réunion de présentation des « idées de projets » devant l'ensemble de la communauté aura lieu **le 5 septembre 2017 (matin)**, préalablement au dépôt des **déclarations d'intention (18 septembre)**. Ces

déclarations seront examinées par le Comité de Pilotage du LabEx du **20 septembre**, qui se prononcera sur l'éligibilité des projets et émettra, le cas échéant, des préconisations à l'intention des porteurs. Ces derniers constitueront ensuite, en fonction des préconisations du CP, les dossiers de candidature proprement dits (**pour le 19 novembre**).

- \***27 juin 2017** : envoi de la Lettre de cadrage du 7<sup>e</sup> AAP et du formulaire de Déclaration d'intention aux membres des équipes du LabEx
- \***5 septembre 2017 (matin)** : présentation des « idées de projets » devant la communauté du LabEx
- \***18 septembre** : remontée des déclarations d'intention
- \***20 septembre à 14 h** : 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage (examen des Déclarations d'intention)
- \***19 novembre 2017** : remontée des Dossiers de candidature complets au Directoire
- \***28 novembre à 9 h** : 2<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage (désignation des experts)
- \***26 janvier** : retour des expertises
- \***9 février à 9 h** : 3<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage (classement des dossiers)

## b) expertise des projets

Pour éviter tout conflit d'intérêt interne, l'expertise des projets sera intégralement externalisée, c'est-à-dire confiée à des collègues n'appartenant pas aux équipes du LabEx et de préférence étrangers. Chaque projet fera l'objet de 2 expertises au moins et d'un expert du Conseil scientifique international. La liste des experts sollicités pour ce 7<sup>e</sup> AAP sera élaborée par le Comité de Pilotage. Le Directoire contactera les experts pressentis et leur adressera les dossiers. L'anonymat des experts est garanti et tous les experts devront prendre l'engagement de garder confidentielle leur évaluation. Chaque projet soumis se verra attribuer un référent choisi parmi les membres du CP. Ce référent établira une synthèse des expertises destinée à faciliter le travail du Comité de Pilotage. Le CP procédera, en fonction des expertises et après délibération, au classement des projets et à la répartition des crédits. Un rapport sera envoyé à chaque porteur de projet, comprenant un résumé des expertises et les préconisations du Comité de Pilotage. Chaque porteur pourra avoir accès également à l'intégralité des expertises de son projet.

## 4. Recommandations importantes

Toute collaboration scientifique ou technique avec un partenaire extérieur au LabEx fera l'objet d'une convention spécifique, comme le prévoit l'accord de consortium.

Les projets Recherche doivent comporter un volet pédagogique et/ou un volet valorisation. Il est conseillé de préciser au mieux la valorisation écrite envisagée (type de publication, support, délais). Vous pouvez vous rapprocher de C. de Noter, chargée de la valorisation du LabEx, pour toute question.

Il est demandé aux porteurs de projet de prendre conseil auprès de la gestionnaire ou de l'administratrice de leur laboratoire (C. Morel-Chevillet, S. Philippot, Gh. Bencheikh) ou de l'ingénieur-support du LabEx (S. Maleret) pour tous les aspects techniques du dossier de candidature (nature et éligibilité des dépenses, présentation du budget, etc.).